

SEANCE DU 16 mai 2024

AVIS

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L712-6-1, paragraphe II ;
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;

Point VII - Demande de Direction ou Codirection de thèse sans HDR

Nom/ Prénom	Titre de la thèse	Ecole Doctorale	Directeur de thèse de l'université d'Aix-Marseille	Lieu d'exercice du Directeur	Nom du Codirecteur de la Thèse sans HDR	Lieu d'exercice du Codirecteur	Avis de la Commission de la Recherche du 16/05/2024
MORIN Sara	Etat des lieux de l'enseignement de la pratique avancée infirmière et son exercice en Europe	62	COLSON Sébastien	CEReSS UR3279	SCHWINGROUBER Jocelyn contracuel AMU non HDR	CEReSS UR3279	Avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés

Fait à Marseille, le 16/05/2024,

Diffusion :
DFD

Pour le Président et par délégation


Le Vice-président Recherche
d'Aix-Marseille Université
Stefan ENOCH

